



## Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une action « Accompagnement à la création / reprise d'entreprise »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF en vue de suivre une action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, mentionnée à l'article 1 du Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Merci d'indiquer dans quel cas vous vous trouvez :
<ul> <li>Création d'entreprise (activité principale de personne morale )</li> <li>Reprise d'entreprise</li> </ul>
Pouvez-vous exposer en quelques lignes votre projet professionnel et dans quelle mesure l'action demandée s'y inscrit :
Je soussigné(e) M. / Mme
domicilié(e) à
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent document
A
Le
Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

